

Si vous n'arrivez pas à lire ce message, consultez le en ligne

# le lien

Lettre d'informations aux #Buralistes



## #86 - Covid-19, les dernières informations du réseau

Chers buralistes,



Depuis le début du confinement général, la Confédération des buralistes est mobilisée et met tout en oeuvre pour recueillir toutes les informations nécessaires à votre activité.

Philippe Coy et Sophie Lejeune échangent très régulièrement avec les élus départementaux pour identifier et traiter toutes les interrogations et remarques, secteur par secteur, car nous vivons tous une période exceptionnelle inédite.

Il en est de même pour les échanges permanents avec l'ensemble des acteurs institutionnels (Matignon, Bercy, Douane) et économiques du réseau (Logista, FDJ, PMU agenceurs, industriels du tabac).

### **Informé, c'est primordial !**

Le gouvernement met à votre disposition les supports de communication (affiches, vidéos etc) nécessaires pour sensibiliser vos clients aux gestes barrières et aux consignes sanitaires à adopter.

Ces éléments sont précieux et vous apporteront encore plus de légitimité et de responsabilité dans le travail de sensibilisation que vous portez déjà auprès de vos clients.

**Téléchargez vos outils de communication**

## Le ministère de l'Economie dévoile les mesures de soutien aux entreprises



Face à l'épidémie du Coronavirus, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises :

- **Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales**
- **Report du paiement des loyers et factures**
- **Dispositif du chômage partiel**
- **Aide de 1 500 € via un Fonds de solidarité**

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous retrouverez toutes les explications pour solliciter ces aides et parer aux difficultés que vous pourriez rencontrer.

Pour être accompagnés dans vos démarches, vous pouvez contacter votre Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Nous vous invitons également à vous rapprocher de votre expert-comptable et de votre banque pour les sensibiliser à vos besoins et vos demandes d'informations et d'explications

[\*\*Voir toutes les aides possibles du gouvernement\*\*](#)



La direction de Logista nous informe que les DRD sont fortement perturbées, suite à des défaillances de présence.

Dans ce contexte, afin de privilégier les commandes cadencées et l'ouverture des Centres de dépannage, Logista suspend les dépannages livrés ainsi que les BDE.

Veillez noter que **les Centres de dépannage restent, à date, tous ouverts.**

#### Attention :

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement de respecter les règles sanitaires (gestes barrières, distance de 1 mètre, etc.). Nous vous demandons également de faire preuve de civisme et de respect tant envers le personnel de Logista que de vos collègues. Le non-respect de ces règles conduirait à la fermeture des centres de dépannage pour des raisons de sécurité.

Si vous avez été amené à modifier vos horaires d'ouverture, vous devrez assurer la réception de votre commande tabac lors de sa livraison.

[N'oubliez pas d'avoir en votre possession un justificatif de déplacement professionnel pour tous vos déplacements de réapprovisionnement.](#)

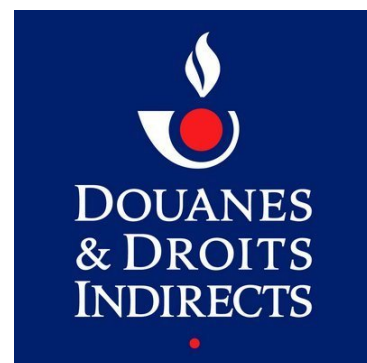


En concertation avec la direction de Logista France, le recouvrement dû, suite à la dernière déclaration de stock du 1er mars, est suspendu jusqu'à nouvel ordre

Selon notre volonté et celle de notre ministre de tutelle, le calendrier des aides à notre réseau est sécurisé :

#### Paiement des aides :

- Complément de remise (fin mars)
- Prime de Diversification des Activités (fin mars)
- Remise transitoire (début avril)



#### Paiement des dossiers de l'aide à la sécurité et de l'aide à la transformation

Malgré la baisse des effectifs, le paiement des dossiers instruits ainsi que les temps d'instruction des dossiers seront pratiquement les mêmes qu'auparavant.

#### Ventes à emporter

Plusieurs d'entre vous nous ont fait savoir que les forces de l'ordre interdisaient et verbalisaient vos ventes de cafés et boissons à emporter. Nous vous confirmons que vous pouvez vendre des

cafés et boissons à emporter [comme le stipule l'arrêté ministériel](#)



**Attention :**

Ce qui n'est pas autorisé et sanctionné , c'est le stationnement du client avec son café à la main dans votre établissement ou devant. Les faits s'avèrent plus grave encore lorsque ce stationnement regroupe plusieurs personnes.

**Télécharger l'arrêté ministériel**

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, la Mudetaf soutient ses sociétaires et annonce :

- Le report du prélèvement automatique de cotisations de début avril. La date de report sera précisée prochainement.
- Le maintien des garanties de vos contrats en cas de retard de paiement suite à la pandémie, et ce pour toute la durée de la période de confinement, pour vous permettre de poursuivre votre activité en restant couvert pour vos risques assurés.
- Inoccupation de vos locaux : vu le caractère extrême de la situation, à titre exceptionnel et en dérogation aux conditions générales de votre contrat d'assurance, votre garantie vol est maintenue quelle que soit la durée de fermeture avec inoccupation de vos locaux. Cette décision est valable durant toute la durée de la pandémie.
- La suspension des mesures contentieuses en cours (hors procédures judiciaires) et à venir dans la cadre de la pandémie, jusqu'à nouvel ordre.



- L'activation depuis vendredi dernier de son Plan de Continuité d'Activité : la gestion des dossiers et des sinistres courants continue normalement. Aucune dégradation du service rendu à nos sociétaires n'est à prévoir.

En lien avec vos représentants au Conseil d'Administration, la Mudetaf reste mobilisée à vos côtés et à l'écoute des annonces de la Fédération Française de l'Assurance et du Gouvernement.

**Accédez à toutes les communications importantes de la Mudetaf**

Dans le contexte que nous traversons et suite à nos échanges avec la FDJ, l'activité Amigo est suspendue et l'affichage est remplacé par un message de prévention sur la crise sanitaire tout comme sur l'ensemble des supports.



**Attention : dans le cadre de la vente des tickets de la gamme illiko, les clients sont invités à gratter leurs tickets chez eux !**



Le PMU a décidé de suspendre son activité dans l'ensemble des points de vente jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez en informer vos parieurs via l'affiche imprimable sur Club Avantage, notamment si votre point de vente reste ouvert.

Une solution sera très rapidement apportée à vos parieurs pour le paiement de leurs gains. Toutes les modalités seront communiquées sur [info.pmu.fr](http://info.pmu.fr).

**Equiperment de masques et de gels hydroalcooliques**

La Confédération des buralistes a sollicité la mise à disposition de matériel permettant de vous protéger ainsi que vos clients. Pour l'instant, la distribution de ce matériel est réservée aux personnels de santé (hopitaux, médecins généralistes etc.)



Nous restons vigilants sur cet approvisionnement

Nous vous remercions pour votre solidarité et votre professionnalisme dans cette situation exceptionnelle que nous traversons.

**La Confédération des buralistes reste à votre écoute pour toute question. Vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :**

01 53 21 10 00

[laconfederation@buralistes.fr](mailto:laconfederation@buralistes.fr)



Confédération des buralistes  
23/25 rue Chaptal  
75009 PARIS  
[maisondesburalistes.fr](http://maisondesburalistes.fr)



Cet email a été envoyé à [buralgestion@orange.fr](mailto:buralgestion@orange.fr) par la Confédération des buralistes.  
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

[Se désinscrire](#)